

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-48 du 6 Mars 1979

portant nominations et promotions
à titre exceptionnel et étranger
dans l'Ordre National du Bénin

Le Président de la République
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement, modifié par le Décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU la Loi n° 65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, instituant l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 72-72 du 4 Avril 1972, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 72-73 du 4 Avril 1972, portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- Sur proposition du Camarade Président de la République, Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale, et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées et promues, à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National, pour les éminents services rendus à la République Populaire du Bénin, les Personnalités de la République Démocratique de Corée dont les noms suivent, pour prendre rang du 17 Janvier 1979 :

1° - Au Grade d'Officier :

Monsieur KIM Yeung-Taik.
Commandant de la Marine Coréenne.

2° - Au Grade de Chevalier :

Messieurs :

- KIM Djai Hwan
Capitaine de la Marine Coréenne
- RI Tchi Ho
Capitaine de la Marine Coréenne.

.... /

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

Fait à COTONOU, le 6 Mars 1979

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU.

Le Grand Chancelier de l'O.N.B.,

M. S. COULIBALY.

AMPLIATIONS : PR 8, CC/PRPB 4, CNR 4, Ministères 15, GRDE CHANC. 50
CS 4, SGG 4, IGE 4, Procureur Gl. 4, EMG/EAP 6,
CAB/MIL. 4, DPE 2, INSAE 2, DCCT 1, SPD 1, ONEPI 2,
JORPB 2, Intéressés 3.